



Département de la Savoie

AVIS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 05/02/2024

Le 05 février 2024 à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Rognaix, dûment convoqué le 29 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de M. BURDET Patrice, Maire de Rognaix.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/01/2024

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : BURDET Patrice, CHAMIOT-MAITRAL Benoît, DUC Marie-Agnès, HAZARD Olivier, MARTIN-BORRET Estelle, NAGORNY Monique, OLIVA Salvatore, TATOUT Sébastien.

Absents : COULIBALY Alou

Président de séance : Patrice BURDET

Secrétaire de séance : Marie-Agnès DUC

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 19 h et demande la modification de l'ordre du jour comme suit :

Approbation des tarifs relatifs à l'encaissement des encarts publicitaires pour le bulletin municipal
 Modification de la délibération relative à la création du second poste d'agent technique à temps non-complet
 Demande de subvention pour la tranche 2 des travaux de modernisation de l'éclairage public
 Identification des ZAENR

Approbation du compte rendu du conseil du 06 novembre 2023

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

POINTS A L'ORDRE DU JOUR

I-Administration Générale :

Renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive 2024/2029

M. Le Maire rappelle que les employeurs territoriaux doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies aux articles L.812-3 à L.812-5 du code général de la Fonction Publique.

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie met en œuvre depuis de nombreuses années un service de médecine préventive dont le financement est assuré par une cotisation additionnelle qui s'établit depuis le 1er juillet 2023 à 0,42% de la masse salariale.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser M. Le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG73 ainsi que via le portail web du logiciel de médecine préventive « Medtra4 » fixant le mode de fonctionnement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Savoie.

Autorise M. Le Maire à signer cette convention avec le CDG73 pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2024.

Renouvellement de l'adhésion à la convention de recours à la mission de secrétariat de mairie itinérant 2024/2026

M. Le Maire rappelle qu'en complément des mises à disposition dans le cadre de son service d'intérim, le Service de Gestion de la Savoie (CDG) propose depuis 2021, un service de secrétariat de mairie itinérant prioritairement destiné aux communes de moins de 3500 habitants.

Cette mission permet de répondre aux besoins urgents de remplacement ou de renfort par un personnel qualifié et expérimenté. La convention type permet quant à elle une intervention dans les meilleurs délais et en toute sécurité juridique.

La précédente convention arrivant à échéance le 31 décembre 2023, le conseil d'administration du CDG a approuvé une nouvelle convention-type d'adhésion à la mission de secrétariat itinérant pour la période 2024/2026.

S'agissant d'une mission facultative, le tarif applicable est facturé à la demande et s'établit à 370.00€ la journée et 200.00 € la demi-journée tout incluse.

M. Le Maire propose de l'autoriser à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

Approuve la convention-type d'adhésion à la mission de secrétariat itinérant qui prend effet à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de 3 ans

Autorise M. Le Maire à signer la convention citée ci-dessus avec le CDG73

II-Finances :

Participation au voyage scolaire pour les enfants de la commune scolarisés au collège Sainte Thérèse de Moutiers

M. Le Maire fait lecture du courrier adressé par le collège Sainte Thérèse de Moutiers sollicitant une participation financière aux voyages scolaires prévus du 27 au 31 mai 2024 pour les deux enfants résidant dans la commune et scolarisés dans l'établissement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas accorder de participation financière.

Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif 2024

M. Le Maire demande l'autorisation de mandater des dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit un montant d'autorisation anticipée de 87 542 € représentant le quart des crédits ouverts en 2023 de 350 168 € au chapitre 21, compte 2111- immobilisations corporelles

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

Autorise M. Le Maire à signer, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 dans la limite des sommes mentionnées.

III- Subventions :

Autorisation de solliciter des subventions DETR, FDEC, DSIL, FREE, FEADER pour les travaux de remise en état de la route forestière

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Le Conseil Municipal

Autorise M. Le Maire à effectuer les demandes de subventions citées ci-dessus.

POINTS AJOUTES A L'ORDRE DU JOUR

Approbation des tarifs relatifs à l'encaissement des encarts publicitaires pour le bulletin municipal

M. Le Maire rappelle que la commune fait paraître un bulletin municipal annuel dans lequel sont insérés des encarts publicitaires et propose que ceux-ci soient gérés en direct pour 2024 aux tarifs suivants :

- Format 1/4 = 130 €
- Format 1/8 = 75 €

Après avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal approuve ces tarifs.

Modification de la délibération relative à la création du second poste d'agent technique à temps non-complet

M. Le Maire rappelle qu'un second emploi permanent d'agent technique à temps non-complet 25h/semaine a été créé par délibération du 06 novembre 2023, demande sa modification sur le point de la quotité horaire.

En effet, la charge de travail étant variable sur l'année, il est difficile de fixer un nombre d'heure sur ce poste.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal

Approuve la modification de la délibération initiale

Décide de ne pas fixer de quotité horaire pour le poste de second agent technique à temps non-complet.

Demande de subvention pour la tranche 2 des travaux de modernisation de l'éclairage public

M. Le Maire précise que les travaux de modernisation de l'éclairage public ont été réalisés en 2024 suivant le marché à bons de commandes notifié le 26/06/2023 à la société LACIS (groupe NGE).

Il informe le conseil qu'une subvention du département au titre du fonds départemental pour l'équipement des communes (FDEC) peut être obtenue en plus de celles déjà obtenues :

- Montant des travaux à financer = 67 544,44 €

Subventions déjà obtenues du SDES pour 13 000.00€ TTC et du Fonds vert pour 17 000.00€ TTC

Après avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à solliciter la subvention FDEC pour ces travaux.

Identification des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR)

M. Le Maire indique que la loi APER du 10/03/2023 visant à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergies renouvelables, permet aux communes qui le souhaitent et en concertation avec leurs administrés de définir des zones d'implantation d'installations terrestres (toiture bâtiment public, parking...).

M. Le Maire propose de ne pas définir de zones sur la commune compte tenu de sa configuration.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal décide de ne pas proposer de zones ZAENR sur le territoire de la commune.

Questions diverses :

Monsieur Oliver HAZARD présente à l'ensemble du conseil municipal le débat d'orientation budgétaire avant le vote du budget primitif de la commune prévu le mois prochain.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 21 h

Fait à Rognaix, le 09 février 2024

La Secrétaire de séance
Marie-Agnès DUC



Le Maire
Patrice BURDET

